

**Avis favorable à la notice de cadrage sur la continuité  
pédagogique et sur la mesure de protection des étudiants et  
des personnels**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
Du 29 septembre 2020**

**Délibération 2020/09/CFVU – 111**

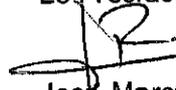
*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

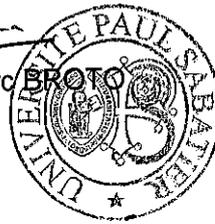
*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35*

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable à la notice de cadrage sur la continuité pédagogique et sur la mesure de protection des étudiants et des personnels (document joint).

Toulouse le 28 octobre 2020

Le Président

  
Jean-Marc BROT



Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

# Continuité pédagogique et mesures de protection des étudiants et personnels

CFVU du 29 septembre 2020

La lettre « rentrée 2020 à L'UPS » votée en CFVU le 7 juillet dernier demandait à tous les personnels impliqués dans les formations de préparer un scénario prioritaire d'enseignement hybride permettant de maintenir un lien fort avec nos étudiants, au cas où la situation sanitaire ne nous permettrait plus de faire les enseignements en présentiel avec le masque pour tous. Ce scénario est donc normalement prêt dans toutes les équipes pédagogiques et nous décidons de le mettre en œuvre au plus tard à partir de la semaine X pour les raisons suivantes :

## Continuité pédagogique

La situation sanitaire rencontrée depuis la reprise des activités d'enseignement à l'université Toulouse III-Paul Sabatier montre que dans toutes les composantes, il y a des étudiants qui sont soit des cas de Covid avérés, soit des cas suspects en attente de test ou de résultat du test, soit des cas contacts, sans oublier les étudiants vulnérables. Les personnels sont eux aussi touchés par ces différentes situations. Cela a pour conséquence que toutes ces personnes, étudiants et personnels, sont contraints de rester au moins 7 jours à l'isolement, c'est un minimum au vu de la durée croissante d'attente des résultats des tests. Cela a donc un impact important sur le fonctionnement des formations : il y a en permanence des étudiants contraints de ne pas assister aux cours et des enseignants et personnels techniques dans l'impossibilité d'être présents pour assurer leurs missions pédagogiques. Toutes les formations sont touchées et il est raisonnable de penser que ce phénomène va prendre de l'ampleur.

Cette impossibilité de venir sur le site pour un nombre croissant (peut-être important) d'étudiants et de personnels ne doit pas impacter la qualité de la formation suivie par nos étudiants. Pour cela, les étudiants ne doivent pas se trouver dans l'impossibilité de suivre leurs enseignements lorsqu'ils sont contraints à l'isolement. De plus, la crainte due à l'absence de continuité pédagogique à distance peut inciter des étudiants Covid + à venir en cours malgré tout.

En conséquence et dans la continuité de la lettre de rentrée votée en CFVU le 7/07/2020 et comme cela est recommandé dans la fiche N°2 « Organisation de la rentrée 2020 » de la DGSIP en date du 26/09/2020, toutes les formations, toutes les UEs doivent désormais proposer un dispositif de suivi des enseignements à distance accessible aux étudiants qui se trouvent contraints de rester à l'isolement et/ou qui sont malades ou fragiles et qui leur permettra de passer les examens comme leurs collègues qui n'auront pas été absents. Toutes les formations, toutes les UEs doivent donc proposer leurs enseignements dans un mode hybride et/ou à distance, au choix des équipes pédagogiques.

Nous rappelons que toutes les UE présentes dans nos formations doivent être mises en œuvre et évaluées, il n'y aura pas de neutralisation possible. Les enseignements en hybride ou fait à distance seront soumis à évaluation.

### Protection des étudiants et personnels

L'évolution de la situation sanitaire impose à l'UPS de prendre notre part de responsabilité dans la maîtrise de dissémination du virus. Il faut faire au mieux pour casser la chaîne de transmission. Les transports en communs sont très fréquentés par nos étudiants ce qui accentue les risques de contamination (pour eux et les autres voyageurs), les restaurants universitaires et BU ont dû mettre en place des mesures de distanciation physique qui diminuent fortement leur capacité d'accueil. L'université doit donc s'adapter à cette situation et participer à améliorer les conditions sanitaires dans la Cité et également proposer des conditions d'enseignements sécurisantes à tous ses étudiants et personnels limitant aussi ainsi les risques de transmission vers l'entourage.

En conséquence, au plus tard à partir de la semaine X :

- La jauge doit être adaptée de façon à permettre la mise en œuvre de la distanciation sociale, par exemple de 1 siège sur 2 ou une distance de 1m latéral dans les salles de TD, les salles informatiques et amphis. Le maintien de la distanciation de 1m dans les autres salles de TP sera laissée à l'appréciation de chaque équipe pédagogique ou département d'enseignement.
- Les modalités pédagogiques (hybrides, à distance, synchrone, asynchrone ...) sont laissées au choix de chaque formation et équipes pédagogique. Elles doivent être coordonnées entre UE afin d'éviter au cours d'une journée un mélange d'enseignement en présentiel et à distance.
- En cas d'enseignement hybride, une alternance hebdomadaire entre groupe présent et groupe à distance semble être une bonne solution, permettant d'avoir un réel impact sur les flux dans les transports, Resto' U et BU. Mais cela est à adapter en fonction des locaux et effectifs des formations.
- toutes les salles qui n'ont pas de fenêtre ou dont celles -ci ne s'ouvrent pas (minimum 2 par salles) ou qui ne bénéficient pas d'une ventilation mécanique seront désormais interdites d'utilisation pour les enseignements,
- Les CC et CT restent pour, le moment, organisés en présentiel, sauf demande spécifique de la formation.

Les étudiants n'ayant pas d'équipement informatique personnel à disposition seront identifiés (questionnaire ENT et/ou questionnaires dans les formations) et redirigés vers la BU pour bénéficier d'un prêt d'ordinateur.

Cette modification du mode d'enseignement pour laisser une grande place à l'enseignement hybride ou distanciel est uniquement conjoncturelle et liée à la nécessité de diminuer la fréquentation de notre Campus. Nous souhaitons tous revenir à des conditions sanitaires permettant de retrouver tous nos étudiants en présentiel dans les formations de l'UPS.